Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :

LA ROCHE CHALAIS

Synthèse de l'année 2018

0122

000227

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 analyses bactériologiques et 30 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieur heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

"ORIGINE:"Réseau alimenté par la prise d'eau dans la Dronne. "

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 5(mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité règlementaire. Valeur maximale relevée : 18,00 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 24,40 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneu de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,08 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,200 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE:"Eau conforme aux normes bactériologiques en vigueur. "

PHYSICO-CHIMIE:"Teneur en pesticide ponctuellement supérieure à la no rme (0,1µg/l), valeur toutefois trés éloignée des seuils préconisés pa r l'ANSES de 510µg/l. Le remplacement de la prise d'eau en rivière et de sa station de trait ement par des captages captants des nappes profondes permettra de mett re fin à ces non conformités.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

ARS - Délégation Départementale de la Dordogne - Cité Administrative Bat H - 24052 PERIGUEUX - Téléphone : 0553031050 E.mail: ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr